



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 59226

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la filière des fruits et légumes dans notre pays. Il est évident que ces aides d'État n'ont pas été anti-concurrentielles et qu'elles n'ont malheureusement pas freiné le déclin de notre filière par rapport aux autres pays européens. Du fait de la disparition des plans de campagne et de la suppression de l'aide au retrait, il n'existe plus d'outils de prévention-gestion de crises en fruits et légumes. En 2003, M. Fischler avait proposé la mise en oeuvre d'une opération pilote sur le chou-fleur, mais l'opération n'avait pas pu être menée suite à une décision de la Commission. Quant aux mesures prévues dans l'OCM de 2007, elles sont limitées et, en toute hypothèse, ne sont applicables que si les OP les coordonnent collectivement au sein d'une AOP, ce qui n'est pas le cas, ou très peu. Les plans de campagne ont été des outils de régulation du marché qui ont permis de prévenir certaines crises, d'en atténuer d'autres ou de compenser les pertes des producteurs. Ils ont permis aux producteurs de faire face, de façon partielle, aux distorsions de concurrence qui caractérisent le marché européen et ont eu ainsi des retombées favorables sur l'ensemble de la filière. Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour soutenir la filière française de fruits et légumes.

Texte de la réponse

La crise que traversent les filières fruits et légumes met en évidence l'importance de mettre à la disposition de ces filières des outils de prévention et de gestion de crise efficaces. Lors de la réforme de l'Organisation commune de marché (OCM) en 2008, la France a soutenu l'introduction de mesures de prévention et de gestion de crise dans les programmes opérationnels des organisations de producteurs cofinancés à hauteur de 50 % par la Communauté européenne. Dès 2009, les organisations de producteurs ont eu la possibilité de mettre en oeuvre huit mesures de prévention et de gestion de crise : retrait, distribution gratuite, récolte en vert, non récolte, promotion et communication, actions de formations, assurance des récoltes et participation aux frais administratifs pour la constitution de fonds de mutualisation. Afin de rendre le dispositif incitatif, des moyens financiers supplémentaires sont à la disposition des organisations de producteurs qui inscrivent ce type de mesures dans leurs programmes opérationnels. Suite à la table ronde du 22 septembre 2009 sur la compétitivité de la filière fruits et légumes, un groupe de travail a été organisé afin de dresser un premier bilan de l'application des mesures de prévention et de gestion de crise de l'OCM et d'identifier les difficultés de mise en oeuvre rencontrées par les organisations de producteurs. Les conclusions de ce groupe de travail ont été communiquées à la Commission européenne afin de travailler à une amélioration du dispositif en place au niveau communautaire. La Commission européenne fera des propositions à l'issue de la consultation des États membres qui est actuellement en cours. Par ailleurs, le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche contient trois propositions permettant de mieux réguler les pratiques des opérateurs du secteur : la suppression de la pratique « remises, rabais, ristournes » en période de crise, l'encadrement de la pratique du « prix après vente », l'obligation d'un contrat écrit préalable à toute publicité hors lieu de vente. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche contiendra aussi des dispositions permettant de rendre la contractualisation écrite obligatoire dans un secteur de production donné. Enfin, l'Observatoire des prix et des

marges pour les filières agroalimentaires a axé ses travaux du mois de septembre sur le secteur des fruits et légumes. Cette démarche de transparence répond à une attente forte des professionnels comme des consommateurs et permet de renforcer l'anticipation des difficultés liées aux déséquilibres du partage de la valeur au sein du secteur fruits et légumes. Les missions et moyens de cet observatoire seront renforcés dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59226

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9129

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 281